



Longuenesse, le 5 octobre 2017

**Mesdames et Messieurs les Maires de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-
Omer**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe, la délibération prise par le conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en date du 27 juin 2017, relative à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO).

Conformément aux dispositions de l'article R153-20 et 153-21 du code de l'urbanisme, cette délibération doit faire l'objet pendant un mois d'un affichage en mairie. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété et signé, après accomplissement de cette formalité.

Le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT

François DECOSTER

PJ : délibération + certificat d'affichage

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE SOUS PREFET
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER
RUE SAINT BERTIN
BP 289
62505 SAINT OMER CEDEX**

A l'attention de Mme KIELINSKI

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Sous-Préfet,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli le dossier définitif du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté **pour avis**.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

François DECOSTER

PJ : 3 exemplaires du dossier + 1 CD

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 5 octobre 2017

**COORDINATION TERRITORIALE COTE
D'OPALE (DDTM)
8 RUE DU PUIITS D'AMOUR
62200 BOULOGNE-SUR-MER**

A L'ATTENTION DE LAURENT CAUX

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Chef de Service,

Je vous prie de bien vouloir trouver, pour information, copie de la lettre et du dossier que j'adresse ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer pour lui notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de Saint-Omer (CASO), qui a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT

François DECOSTER

PJ : 1 courrier + 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-
CALAIS
SERVICE URBANISME
UNITE FAEJ/ POLE FEET
« CDEPNAF »
100, AVENUE WINSTON CHURCHILL
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK
Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO
Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Directeur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

Francois DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET
DU LOGEMENT DES HAUTS DE FRANCE
SERVICE ENERGIE, CLIMAT, LOGEMENT
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(COMITE REGIONAL DE L'HABITAT)**

**44, RUE DE TOURNAI
CS 40259
59019 LILLE CEDEX**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Directeur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

Francois DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
HOTEL DU DEPARTEMENT
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

François DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
REGIONAL DE LA REGION HAUTS DE FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BD DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

Francois DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT
14 BIS RUE DES ROSATI
BP 361
62027 ARRAS CEDEX**

*A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPi – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

Francois DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOU?E CORRESPONDANCE EST ? ADRESSER ? MONSIEUR LE PR?SIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA CHAMBRE D AGRICULTURE
56 AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 ST LAURENT BLANGY
CEDEX**

A L'ATTENTION DE MME ANNE NICOLAS

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

François DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRESIDENT
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D INDUSTRIE
16 PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT OMER CEDEX**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK
Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO
Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

François DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU PARC NATUREL REGIONAL
DES CAPS ET MARAIS D OPALE
BP 22
62142 LE WAST**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT

François DECOSTER

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 4 octobre 2017

**MONSIEUR LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE LYS
AUDOMAROIS
BP 80006-ARQUES
62507 SAINT OMER CEDEX**

REF. : L.R.A.R. / SU/VM/CB n°156

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Christine BUDNIAK

Tél. 03 21 93 14 44 | v.marquis@ca-pso.fr; c.budniak@ca-pso.fr

OBJET : RLPI – périmètre ex CASO

Arrêt de projet. Notification

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et tiré le bilan de la concertation par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017.

En application de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal arrêté, **pour avis**.

Le document est consultable à l'adresse suivante : <http://k6.re/AoCwV>

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT

Francois DECOSTER

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 21 93 14 44 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT